LE FONCTIONNEMENT DU CORPS N'EST PAS UNE CAUSE SUFFISANTE DE LA DOULEUR.

SÉBASTIEN HANRARD

Résumé.

La douleur est une sensation extrêmement désagréable éprouvée par une personne lorsque son corps est malmené ou malade. La douleur, qui a une existence réelle en tant que sensation subjective, a aussi une cause. Laquelle est a priori le fonctionnement du corps frappé. Mais si cette cause n'était que le fonctionnement du corps, alors le fonctionnement de n'importe quel corps torturé suffirait à engendrer de la douleur à son niveau. Ce que personne ne constate. Au contraire, chaque personne constate que la douleur ne survient que si un et un seul corps est malmené : le sien. Comme si celuici avait une capacité à engendrer la douleur que les autres n'ont pas. Ce qui est absurde. En réalité, ce que tout le monde observe, c'est que le fonctionnement du corps n'est pas une cause suffisante à la production de la douleur.

Abstract.

The pain is an extremely unpleasant sensation experienced by a person when his body is injured or ill. Pain, which has a real existence as a subjective sensation, has also a cause. This is a priori the "working" of the tortured body. Yet, if this cause was only the functioning of the body, then the working of any tortured body would be enough to produce pain. But nobody observe that. On the contrary, each person observe that pain occurs only when one particular body is injured: his own body. As if this body had an ability to produce pain that others do not have. Which is absurd. In fact, what everyone observes is that the functioning of the body is not a sufficient cause of the pain.

Mots clés: marteau, corps, douleur, constat, insuffisance, qualia.

DÉFINITIONS.

Douleur : sensation extrêmement désagréable qu'éprouve une personne lorsque son corps est malmené.

D'après l'IASP (International Association for the Study of Pain) : « la douleur est une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable, liée à une lésion tissulaire réelle ou potentielle, ou décrite en termes d'une telle lésion. »

Cette définition a été publiée pour la première fois en 1979 par l'IASP dans le « Pain journal », numéro 6, page 250. Elle est dérivée d'une définition de la douleur donnée par Harold Merskey : "An unpleasant experience that we primarily associate with tissue damage or describe in terms of tissue damage or both." Merskey, H. (1964), An Investigation of Pain in Psychological Illness, DM Thesis, Oxford.

Bonne santé : nous considérerons ici qu'un corps est en bonne santé lorsqu'il n'est atteint d'aucune maladie, et notamment d'aucune maladie susceptible d'affecter sa capacité à engendrer ou ressentir de la douleur.

1. INTRODUCTION : description factuelle des expériences effectuées.

L'objectif est d'étudier les conditions nécessaires à l'émergence de la douleur telle que définie plus haut.

Pour cela, un expérimentateur procède aux expériences suivantes :

- ◆ Violent coup de marteau sur l'index droit d'un corps humain n°1, en bonne santé, réveillé, et placé dans des conditions environnementales nécessaires à sa survie et à son confort.
- ◆ Coup de marteau de même intensité porté sur l'index droit d'un corps humain n°2, également en bonne santé, réveillé, et placé dans les mêmes conditions environnementales.
- ◆ Coup de marteau de même intensité porté sur l'index droit d'un corps humain n°3, également en bonne santé, réveillé, et placé dans les mêmes conditions environnementales.

Il n'est pas nécessaire que ces trois expériences se déroulent dans la même pièce, dans la même ville, dans le même pays ou sur le même continent. On suppose que le déclenchement des coups de marteaux peut se faire à distance.

Les expériences sont effectuées avec un délai d'une seconde entre elles.

2. IDENTITÉ DE FONCTIONNEMENT.

On peut affirmer que les trois expériences présentées sont matériellement équivalentes : matériellement, ils respectent une identité de fonctionnement.

En effet, tous les corps humains en bonne santé sont similaires de part leur appartenance à la même espèce. De plus les expériences sont en tout point jumelles puisque menées selon le même protocole expérimental.

Donc, si toutes les conditions matérielles et biologiques sont réunies pour qu'une douleur 1 au niveau du corps 1 soit un effet de l'expérience 1, alors toutes les conditions matérielles et biologiques sont réunies pour qu'une douleur 2 au niveau du corps 2 soit un effet de l'expérience 2 et qu'une douleur 3 au niveau du corps 3 soit un effet de l'expérience 3.

Car les conditions matérielles et biologiques de l'expérience 1 sont également réunies dans l'expérience 2 et dans l'expérience 3.

En ne prenant en compte que les conditions matérielles et biologiques des expériences, leurs effets doivent donc être :

Expérience 1 : très vive douleur 1 au niveau du corps 1. Expérience 2 : très vive douleur 2 au niveau du corps 2. Expérience 3 : très vive douleur 3 au niveau du corps 3.

2. RÉSULTATS OBSERVÉS PAR LA PERSONNE N°1.

En termes de douleur, la personne n°1 note les résultats qu'elle a observés. Elle écrit :

Expérience 1 : très vive douleur 1 au niveau du corps 1.

Expérience 2 : absolument aucune douleur 2 au niveau du corps 2. Expérience 3 : absolument aucune douleur 3 au niveau du corps 3.

Ces résultats sont-ils valables ?

Pour la personne n°1, oui.

S'il n'était pas question de la douleur mais du cri, alors le résultat de l'expérience 2 par exemple n'aurait pas été valable, car la personne n°1 n'aurait pas été dans les conditions matérielles nécessaires à l'observation d'une production d'un cri 2 au niveau du corps 2.

Mais dans le cas de la douleur, il n'existe pas de conditions permettant à la personne n°1 de vérifier l'existence d'une douleur 2 au niveau du corps 2. En effet, vérifier l'existence d'une sensation, c'est ressentir cette sensation.

Certes, on peut vérifier, grâce à une IRM, l'activation de la zone douleur du cerveau en question, mais cette activation, si elle est potentiellement liée à une sensation douloureuse, ne correspond pas à la définition de la douleur donnée plus haut.

Les biologistes ne sont capables de démontrer que l'existence de l'influx nerveux et de l'activité du cerveau : ils n'ont pas accès à la sensation ressentie par la personne, sauf s'ils sont cette personne.

Comme le dit Daniel Dennett dans son livre <u>La conscience expliquée</u> (1991), la douleur fait partie de ce qu'on appelle les qualia. Il explique que les qualia sont ineffables :on ne peut pas les appréhender autrement que par expérience directe. Avoir l'expérience d'un quale, c'est savoir que l'on a l'expérience d'un quale et savoir tout ce que l'on peut savoir sur ce quale. Ils sont aussi privés : toute comparaison entre qualia de différentes personnes est impossible.

Thomas Nagel en parle également dans son célèbre article What is it like to be a bat ? où il explique qu'il n'y a aucun moyen de savoir ce que ça fait d'être une chauve-souris : en d'autres termes, il n'y a aucun moyen de savoir ce que ça fait d'être l'autre. Donc pour la douleur, d'accéder à ce qu'il ressent lorsqu'il est torturé.

Thomas Nagel en conclut que les qualia ne peuvent pas être étudiés scientifiquement. C'est à dire qu'il est IMPOSSIBLE de prouver scientifiquement que quand un corps est frappé, une personne ressent effectivement de la douleur.

Ce caractère privé et ineffable des qualia est accepté par la communauté scientifique.

Autrement dit, il est impossible de prouver à la personne 1 que la douleur 2 existe pour la personne 2. Au contraire, ce qu'elle constate elle, c'est une absence totale de douleur au niveau du corps 2.

Par conséquent, nous pouvons très légitimement affirmer que pour la personne 1, il n'y a pas eu de production de douleur 2 par le corps 2.

On pourrait se dire qu'il suffit de connecter les corps 1 et 2 pour que la personne 1 ressente la douleur du corps 2. Mais c'est là une erreur, une incompréhension du résultat de Thomas Nagel : connecter les corps 1 et les corps 2 permettra seulement au cerveau 1 d'être aussi sollicité nerveusement lorsque le corps 2 est frappé. Rien n'aura changé pour la personne 1, qui constatera une production de douleur parce que le cerveau du corps 1 aura reçu le stimulus nociceptif approprié. Comme avant, la stimulation de la zone douleur du cerveau 2 n'aura pas eu pour effet la production d'une douleur 2.

On pourra répéter et répéter les expériences, la personne n°1 vérifiera toujours le même résultat : l'absence totale de douleur au niveau des corps 2 et 3. La réalité qui s'imposera à elle sera toujours la même :

Expérience 1 : très vive douleur 1 au niveau du corps 1.

Expérience 2 : absolument aucune douleur 2 au niveau du corps 2. Expérience 3 : absolument aucune douleur 3 au niveau du corps 3.

3. CONCLUSION.

D'après le paragraphe 2, nous savons que les résultats des expériences dans la réalité qui s'impose à la personne 1 sont :

Expérience 1 : très vive douleur 1 au niveau du corps 1.

Expérience 2 : absolument aucune douleur 2 au niveau du corps 2. Expérience 3 : absolument aucune douleur 3 au niveau du corps 3.

Voici un schéma de ce constat, la douleur étant représentée par la couleur rouge (en supposant bien sûr que tous les corps du schéma sont également frappés).



On constate clairement qu'il y a une exception dans les résultats des expériences. Est-elle explicable ?

Nous avons vu dans le paragraphe 1 qu'en ne prenant en compte que les conditions matérielles et biologiques des expériences, ces résultats auraient du être :

Expérience 1 : très vive douleur 1 au niveau du corps 1. Expérience 2 : très vive douleur 2 au niveau du corps 2. Expérience 3 : très vive douleur 3 au niveau du corps 3.

C'est-à-dire sans exception.

Il est donc clair que la réalité constatée par la personne 1 (paragraphe 2) ne correspond pas à la réalité que l'on aurait du avoir si les conditions matérielles et biologiques des expériences étaient les seules à prendre en compte (paragraphe 1).

Nous pouvons ainsi affirmer qu'il est impossible d'expliquer la réalité constatée par la personne 1 en ne prenant en compte que les conditions matérielles et biologiques des expériences. C'est à dire que les conditions matérielles et biologiques des expériences ne suffisent pas à expliquer la réalité constatée par la personne 1.

L'exception constatée n'a pas d'explication matérielle.

Par conséquent, pour expliquer pleinement le constat de la personne 1, il est nécessaire d'admettre l'existence d'un autre paramètre qui ne fait PAS partie des conditions matérielles et biologiques des expériences : s'il en faisait partie, ces conditions matérielles et biologiques seraient suffisantes à expliquer la réalité constatée par la personne 1.

En résumé et en conclusion, nous pouvons affirmer que, le fonctionnement du corps ne suffisant pas à la production de la douleur, il existe au moins un autre type de facteur, d'action, de « force », qui n'est pas de nature biologique ou matériel.

Références.

<u>La conscience expliquée</u> (1991), Daniel Dennett. <u>What Is it Like to Be a Bat?</u> (1974, Philosophical Review), Thomas Nagel.